112010 - Boire d'une bouteille

question

Est-ce que l'interdiction de boire de la bouche d'une outre s'applique à une bouteille?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Ш

a été rapporté de façon sûre que

le Prophète (Bénédiction et

salut soient sur lui) a interdit

de boire de la bouche d'une outre

(Rapporté par al-Boukhari

5628 et 5629) à partir d'un

hadith d'Abou Hourayra et Ibn Abbas (P.A.a)

Le

terme siqua désigne l'outre destinée à conserver l'eau et dotée d'une bouche qui permet de boire ce qu'elle contient.

Les

ulémas ont trouvé plusieurs causes à cette interdiction:

1.Le contenu de l'outre

ne transparait pas. Aussi peut elle contenir

des insectes dangereuses.

Il est rapporté

qu'un homme qui buvait d'une outre

vit un serpent en sortir. Cette cause n'existe pas dans le cas

d'une bouteille car son contenu transparaît souvent.

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

2.Celui qui boit d'une

outre peut recevoir une quantité

d'eau excessive et voir se déverser ce qui dépasse ses besoins,

d'où une suffocation ou une mouillure

des vêtements. Cette cause existe chez ceux qui boivent d'une bouteille, comme on le constate chez bon nombre de gens.

3.L'interdiction vise à éviter

que la salive du buveur passe

dans l'outre et se mélange

avec l'eau qu'elle contient ou éviter

que son souffle passe dans l'outre

de manière à provoquer le dégoût chez d'autres utilisateurs ou de véhiculer

éventuellement des éléments pathogènes. Cette cause existe aussi chez ceux qui boivent

à partir de bouteilles,

à moins qu'ils

n'en vident le contenu et boire

sans que leurs bouches n'entrent en contact avec

les bouteilles. Ceci ne fait l'objet

d'aucun inconvénient.

Ce cas

concerne celui qui partage une bouteille

avec d'autres car si la bouteille est réservée

à une seule

personne, il n' y a aucun inconvénient à en boire. Il

n'est pas exclu que l'interdiction de boire d'une outre

soit due à l'ensemble de toutes ces causes comme l'ont affirmé Ibn

al-Arabi et Ibn Abi Djamra (Puisse

Allah Très Haut leur

accorder Sa miséricorde). Voir

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Chelkh Muhammad Salih al-Mounadjid

Fateh al-Bari,

commentaire du hadith n°5628. Certaines de ces causes, comme nous l'avons dit précédemment, se retrouvent

dans le cas

de celui qui boit d'une bouteille. C'est pourquoi il convient d'éviter de boire d'une bouteille surtout quand celle-ci est utilisée par d'autres.

Allah le sait

mieux.